

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ NORD PAS-DE-CALAIS - Bulletin n°128 – Juin 2020

AFPS 59-62 - MRES (Maison Régionale de l'Environnement et de la Solidarité)

5 rue Jules de Vicq - 59000 - LILLE - Site : www.nord-palestine.org Bulletin : contact@nord-palestine.org

Edito : **A l'appel de la société civile palestinienne Sanctionnons Israël**

Le plan Trump/Netanyahou, de disparition de la Palestine, est entré dans une phase concrète de réalisation avec la constitution, en Israël, du gouvernement Netanyahu/Gantz. **Pour sa part, en dépit d'un confinement d'une partie de ses activités, l'AFPS Nord-Pas de Calais est bien présente régionalement, pour la solidarité avec le peuple palestinien, et sa résistance à l'apartheid israélien, durant ce printemps 2020.**

Elle a poursuivi sa solidarité de lutte avec toute la Palestine, et toutes les composantes du peuple palestinien, **en particulier envers les prisonniers palestiniens comme le prouve le dossier « prisonniers ». Ses militants ont poursuivi les initiatives visant à mettre fin au blocus illégal et criminel de Gaza**

Mais c'est sur la nécessité de sanctions contre Israël que nous voudrions insister, forts de l'engagement de l'association dans le cadre BDS. Car les belles paroles de Le Drian ou de Macron, faisant état de divergences avec les dirigeants israéliens, quant à la « solution à 2 Etats », en laissant cet Etat criminel poursuivre ses crimes en toute impunité, a fait son temps.

L'heure est aux sanctions, y compris devant la Cour Pénale internationale : le 30 avril 2020, Fatou Bensouda, procureure de la Cour Pénale internationale, après avoir étudié les remarques juridiques de plusieurs Etats, déclare que la CPI est compétente sur la Cisjordanie, Jérusalem-Est et Gaza. Rappelons qu'aux côtés de la Communauté palestinienne du Nord, le 30 novembre dernier, l'AFPS Nord-Pas de Calais appelait à se rassembler à la Haye, afin de traduire Israël devant cette CPI.

Cet engagement pour les sanctions ne saurait rester au domaine juridique ou diplomatique, si important soit-il. C'est sur le terrain qu'il faut le faire vivre, **en répondant à l'appel de la société civile palestinienne (« la société civile palestinienne appelle les Etats à sanctionner Israël pour arrêter l'annexion illégale »)** en menant campagne sur les différents aspects de BDS, en mettant fin, par exemple, à la collaboration militaire de la France avec Israël ou en suspendant l'accord Union Européenne/Israël.

C'est ce que les Palestiniens attendent. Lors de la rencontre, pour le 52ème anniversaire-commémoration de la Nakba, à laquelle l'AFPS Nord-Pas de Calais avait invité à participer, la nécessité de sanctions contre Israël fut unanimement partagée. C'est ce à quoi notre association et ses militants travaillent.

Mireille Gabrelle Présidente
Jean-François Larosière Vice-Président

-----NOS INITIATIVES-----

30 mars 2020 - Journée de la Terre : l'impunité d'Israël doit prendre fin

Par AFPS Nord-Pas de Calais
Lille le 1^{er} avril 2020

Le 30 mars 1976, le gouvernement israélien travailliste (socialiste) de l'époque faisait massacrer des Palestiniens en grève contre la confiscation de leur terre par l'administration israélienne, six d'entre eux sont tués et des dizaines d'autres blessés. **La Nakba se poursuivait à l'intérieur même d'Israël. Le 30 mars est pour tous les Palestiniens du monde la « Journée de la Terre ».**

C'est cette journée qu'ont voulu rappeler le 30 mars 2018, les Palestiniens de la bande de Gaza en initiant la Grande marche du Retour, action non violente de la société civile durement réprimée par les forces d'occupation israéliennes.

Et cette année 2020 la journée de la Terre prend un relief particulier avec la crise du Covid 19, puisque la puissance occupante va toujours plus loin dans l'atteinte aux droits des Palestiniens et dans la barbarie, en particulier à **Gaza, atteint par la pandémie, toujours soumise à des bombardements israéliens, tandis qu'un blocus illégal reste maintenu.** C'est monstrueux, et l'AFPS Nord-Pas de Calais ne cesse pas d'alerter à ce sujet et d'intervenir pour la levée du blocus.

Elle intervient et continue d'agir, en dépit des circonstances difficiles due à la pandémie :

- **en relayant une pétition contre les drones tueurs israéliens, s'élevant contre la collaboration de l'Union Européenne avec un Etat israélien imposant l'apartheid en Palestine, tandis que la France menait en février dernier des manœuvres navales communes avec son allié israélien.**

- **en intervenant auprès des différentes autorités pour la libération de tous les prisonniers palestiniens à commencer par les enfants.** Comme l'indique le message des prisonniers malades détenus dans les geôles de l'occupant sioniste, adressé aux associations des Droits de l'Homme et à tous les Hommes libres à travers le monde : **« Sauvez-nous du coronavirus Covid 19 avant que nos cellules ne se transforment en tombeaux ! »**

Journée internationale des prisonniers

Le député Mohammad Natsheh Le député Ahmad Saadat Le député Marwane Barghouti

Le député Hasan Youssef La députée Khalida Jarrar Le député Mohammad Abu-Teir

6

Députés du Conseil législatif Palestiniens

Sont toujours détenus dans les prisons israéliennes

الرواح الأسير الفلسطيني
الدوريات الاحتفال بقتل الأسير

Groupe de travail prisonniers

Action du 17 avril, Journée internationale de solidarité avec les prisonniers politiques palestiniens

Le 18 avril 2020

Le 17 avril 1974, Mahmoud Bakr Hijazi fut le premier prisonnier politique palestinien à être libéré des geôles de l'occupant israélien.

Depuis, les Palestiniens célèbrent à cette date la Journée du Prisonnier, relayée par de nombreux mouvements internationaux de solidarité.

Aujourd'hui, on compte près de 5.500 prisonniers politiques dans les prisons israéliennes, dont plus de 1.000 condamnés à des peines de plus de 20 ans, certains à plusieurs perpétuités. 430 d'entre eux sont enfermés sous le régime de la détention administrative (aucun procès, aucun jugement), et plus de 180 sont des enfants.

Plus de 700 prisonniers sont malades et victimes de négligences médicales délibérées.

La torture, les violences physiques et les conditions carcérales inhumaines sévissent depuis toujours dans les prisons israéliennes.

Avec le COVID-19, leur vie est encore plus en danger !

Alors que nombre de prisonniers palestiniens sont fragilisés par leurs conditions de détention, les services pénitentiaires israéliens leur refusent des produits nettoyants et des protections individuelles nécessaires pour réduire les risques de contagion par le Covid-19.

Les prisonniers et prisonnières sont enfermé.e.s dans des conditions insalubres, de promiscuité totale, privé.e.s de visites familiales, de tout contact avec leurs avocats.

Les mesures préventives contre le Covid-19 ne sont pas assurées.

**Les prisonniers politiques palestiniens doivent être libérés !
Exigeons la libération de tous les prisonniers politiques palestiniens
Ne les laissons pas mourir en prison !**

<https://www.france-palestine.org/Appel-a-action-pour-les-prisonniers-politiques-palestiniens>



1er mai : Journée internationale des travailleurs

Par AFPS 59/62 - le 29 avril 2020

Comme chaque année, l'Association France - Palestine Nord / Pas de Calais s'associe aux manifestations syndicales du 1^{er} mai 2020.

Le peuple palestinien, qui connaît des confinements/enfermements israéliens depuis plus de 70 ans, s'est organisé très rapidement contre la pandémie. Des comités populaires d'urgence se sont créés efficacement dans les villes, villages et camps palestiniens.

« Confinée » depuis 14 ans, Gaza, et ses 2 millions d'habitants assiégés par un blocus criminel, nous a adressé ce message :

« *Cher monde, comment se passe le confinement ?* » signé : Gaza



Portons ce 1^{er} mai 2020 une exigence pour la vie d'un peuple : celle de la levée immédiate et sans condition du blocus illégal de Gaza !

Depuis le début de la pandémie, malgré les confinements et les mesures de distanciation physique, des agressions extrêmement violentes sont perpétrées par les colons, la police et l'armée israélienne. Ils attaquent les travailleurs palestiniens, en particulier les paysans, avec des armes à feu, des haches, des chiens d'attaque. Ils détruisent leurs maisons, vandalisent et déracinent leurs oliviers par centaines, volent leur bétail. Ils crachent sciemment sur la population, la contraignant à l'isolement par crainte d'une infection de covid19.

Pour les Palestiniens qui travaillent en Israël, le racisme légalisé signifie travailler sans aucune protection, dans des conditions inhumaines, il se traduit par plus d'exploitation et de répression militaire, mais aussi par l'interdiction faite aux travailleurs de rentrer chez eux.

En ce 1^{er} mai 2020, alors que la propagation du Covid19 continue, l'AFPS exige la libération des plus de 5.000 prisonniers palestiniens, à commencer par les centaines d'enfants.

Elle doit être aussi celle de Georges Ibrahim Abdallah ! Enfermé depuis 36 ans en France, Georges Ibrahim est le prisonnier le plus ancien d'Europe et un des plus anciens au monde. Libérable depuis plus de 20 ans, il est toujours emprisonné en vertu d'un diktat des USA et d'Israël et de la lâcheté de la France.

La France et l'Union Européenne collaborent plus que jamais avec l'Etat fasciste israélien. Elles n'ont jamais prononcé aucune sanction contre Israël pour les centaines de résolutions de l'ONU sciemment violées et les milliers de crimes contre l'Humanité commis contre le peuple palestinien depuis la Nakba.

Au contraire, le nettoyage ethnique de la Palestine par l'Etat sioniste n'a eu comme résultat que plus de liens, d'encouragements, de récompenses et de cadeaux, de coopération et de financements français et européens, notamment militaires.

Des sanctions contre Israël s'imposent ! Stop à son impunité ! C'est ce combat que mène le mouvement BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) auquel participe très activement notre association. Nous appelons les travailleurs et toutes les personnes de conscience à rejoindre massivement ce mouvement mondial de boycott total d'Israël, tant que les droits nationaux du peuple palestinien ne seront pas appliqués.

Les banques françaises, Egis Rail ou l'équipementier sportif Puma doivent cesser de financer la colonisation !

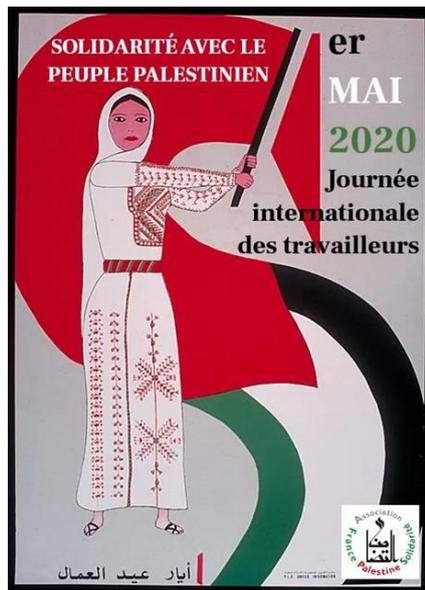
En cette période de ramadan, soyons vigilants : boycottons les dattes israéliennes et achetons celles de Palestine !

Si nous voulons un « monde d'après » plus juste, avec plus de droits, continuons à construire des chaînes de solidarité entre les travailleurs et les peuples.

L'internationalisme et la solidarité sont la voie, face à la volonté des dirigeants qui veulent nous diviser pour mieux régner.

**En ce 1^{er} mai 2020, de Lille à Gaza
Que vive la journée de solidarité internationale des travailleurs !
Palestine vivra !**

**Confinés ou pas
Faisons flotter le drapeau palestinien à nos fenêtres et balcons
Et posons-y cette affiche,
Symboles de notre soutien populaire au peuple palestinien**



Boycottons les dattes israéliennes et achetons des dattes palestiniennes

Par AFPS 59/62

<http://www.nord-palestine.org/art-recom-2020-04-25DattesRamadan.htm>

Pendant le Ramadan en particulier, un grand nombre de commerçants proposent à leurs clients des dattes Medjoul en provenance des colonies installées dans la Vallée du Jourdain. Si l'origine de ces produits n'est pas toujours mentionnée afin de tromper le consommateur, les marques néanmoins sont connues : **Mehadrin, Hadiklaim, Jordan Valley, Jordan Plains, Jordan River, Bet Sheva, Solomon...**

Refusez-les ! N'hésitez pas à exiger poliment mais fermement du commerçant qu'il cesse de proposer ces produits de l'apartheid à la vente, en prenant les autres clients à témoin.



<https://www.bdsfrance.org/boycottons-les-dattes-de-lapartheid-israelien/>

Victoire pour la liberté d'expression : l'appel au boycott est reconnu comme un droit citoyen !



L'Association France Palestine Solidarité se réjouit de l'arrêt rendu ce jeudi 11 juin par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) : dans l'affaire qui l'opposait à 11 militants condamnés par la justice française pour des actions d'appel au boycott, la France est condamnée. Il est ainsi reconnu que l'appel au boycott est un droit citoyen, dès lors qu'il est motivé par la critique d'un État et de sa politique. Et l'État d'Israël, qui viole quotidiennement le droit international et les droits de l'Homme, ne fait pas exception.

L'arrêt de la CEDH apporte un démenti cinglant aux organisations qui se font les relais en France de la politique israélienne en attaquant la liberté d'expression et le droit à l'action citoyenne, et à tous ceux qui jusqu'au plus haut niveau de l'État prétendaient que l'appel au boycott était interdit en France.

Partie prenante de la Campagne internationale Boycott, Désinvestissement, Sanctions (BDS), une campagne non-violente initiée en 2005 par 170 organisations de la société civile palestinienne, l'AFPS mène avec ses partenaires des initiatives dans ce domaine depuis de nombreuses années, sur des principes toujours motivés par la remise en cause de la politique de l'État d'Israël. Elle entend poursuivre et intensifier ses actions en restant fidèle à ses principes.

Condamnée par la CEDH, la France a maintenant des obligations. Outre les réparations qu'elle doit aux militants injustement condamnés, elle doit rappeler que les scandaleuses circulaires dites « Alliot-Marie » et « Mercier » sont définitivement caduques, et affirmer, de la manière la plus solennelle, qu'elle respectera le droit citoyen d'appel au boycott contre l'État d'Israël et sa politique comme pour tout autre État.

Bertrand Heilbronn, président de l'Association France Palestine Solidarité, a déclaré :

C'est une juste victoire de la liberté d'expression et d'action citoyenne. Nous appelons nos concitoyens à se rassembler de plus en plus nombreux dans le combat pour les droits du peuple palestinien, et pour les valeurs universelles qu'il porte de liberté, d'égalité et de dignité. La campagne BDS en fait partie et nous continuerons à la développer tant qu'Israël ne respectera pas le droit international et les droits de l'Homme.

À l'heure où l'État d'Israël se prépare, avec le projet d'annexion d'une grande partie de la Cisjordanie, à franchir un nouveau pas dans la violation du Droit, l'action des citoyens porte aussi une exigence vis-à-vis des États pour qu'ils s'engagent enfin dans la voie des sanctions. C'est la condition d'un avenir fondé sur le Droit et le respect de l'Autre.

Le Bureau national de l'AFPS, 11 juin 2020

-----LES PRISONNIERS PALESTINIENS-----

Solidarité et lutte pour les prisonniers palestiniens jusqu'aux parrainages

En ce début d'année 2020, de nouvelles initiatives ont été prises par l'AFPS Nord-Pas de Calais concernant la solidarité avec les prisonniers politiques palestiniens.

En liaison avec le réseau Samidoun et le Groupe de Travail prisonniers de l'AFPS nationale, des actions sont en cours, avec interventions en direction du Parlement Européen concernant la détention administrative des Palestiniens. Celle-ci fait l'objet d'un combat spécifique de l'AFPS et de ses partenaires. Il est rappelé dans le courrier de Mireille Gabrelle et Jean-François Larosière (le bulletin de décembre 2019 rappelait l'action pour la libération de la députée Khalida Jarrar).

Ce même Parlement a fait l'objet d'un courrier spécifique du groupe de Douai, concernant les tortures infligées par l'occupant aux prisonniers, qu'ils soient enfants ou adultes.

En liaison avec la question écrite du député du Douaiasis, Alain Brunnel, à Le Drian, ministre des Affaires Etrangère et de l'Europe, une initiative nationale spécifique sur la détention administrative est prévue.

Au cours de notre AG du 07 mars 2020, une place toute particulière a été faite quant à la question des prisonniers dans le plan Trump/Netanyahou. Samidoun indique notamment que la section 15 de ce plan concerne les 5000 prisonniers : elle prévoit, entre autres, de nouvelles sanctions, et l'interdiction de l'aide matérielle qui leur est fournie par l'Autorité Palestinienne. Cette donnée doit nous inciter en tant qu'AFPS Nord-Pas de Calais à assurer le succès des démarches et actions déjà engagées sur les prisonniers (en n'oubliant pas le travail déjà engagé, concernant les enfants prisonniers, les distributions de tracts à Valenciennes...) et notamment les parrainages.

Ces derniers jours, la mobilisation des familles de prisonniers était popularisée, ces liens avec les familles de prisonniers, avec les associations de soutien aux prisonniers, fait l'objet d'un travail ciblé dans le cadre des parrainages de prisonniers mené par l'AFPS National et l'AFPS Nord-Pas de Calais en particulier.

Il y a les parrains individuels, dont ceux de Marwan Barghouti, et depuis le dernier congrès national il y a aussi les parrainages par des villes, des associations, des syndicats ou des formations.

Concernant les prisonniers à parrainer, la liste dont nous disposons est maintenant caduque pour de multiples raisons, dont les libérations et surtout les décisions répressives de l'occupant et de son autorité pénitentiaire. Mais les prisonniers nous sont connus via le GT prisonniers et liens avec l'association Addameer, que AFPS 59/62 subventionne.

Le réseau autour de Marwan Barghouti est à réactiver ; il y a à revivifier la participation de villes comme Avion, Douchy les Mines ou Auby.

Une série de rencontres avec les élus territoriaux est à programmer à ce sujet.

Jean-François Larosière

AFPS Nord-Pas de Calais : point sur le soutien aux prisonniers mai 2020

L'AFPS Nord-Pas de Calais mène en permanence le combat pour la libération de tous les prisonniers palestiniens, en donnant à ses interventions multiples, relayées sur le plan parlementaire, en direction des autorités françaises, un caractère de masse et de densité, qui en font une référence de l'association, (voir les comptes rendus sur le site, les messages, et les distributions de tracts par exemple à Valenciennes).

En ce mois de mai 2020, cette lutte est de nouveau d'actualité, Le bulletin 127, de février 2020, avait fait un premier point (p.3/4) complété à l'AG de l'association, sur les « parrainages » (cf l'intervention en pj). En ce début de semaine le ministre Le Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères répond à la Question Ecrite de janvier 2020, du député communiste du Douaisis, Alain Bruneel, sur la détention administrative, tandis que nous apprenons que les banques israéliennes sanctionnent les prisonniers bénéficiant de la modeste aide financière de l'autorité palestinienne aux familles de prisonniers.

Voir à ce sujet la référence à « Haaretz » sur le site national de l'AFPS sous le titre « **un acharnement inhumain** » avec sous-titre : « **Israël menace les banques palestiniennes et leurs employés de poursuites judiciaires** » et « **photo : protestation contre le chantage aux allocations et la détention administrative** » ; quant à l'AFPS Nord-Pas de Calais, en reproduisant un article de « the International Solidarity Movement », en date du 10 mai 2020, sur son site nord-palestine.org, elle rend compte des mouvements des prisonniers et leurs familles et amis sous le titre « **les Palestiniens jurent de s'opposer à l'ordre israélien de fermeture des comptes bancaires des prisonniers** » et une photo de: « **Prisonniers palestiniens dans la prison sioniste Ofer, près de Ramallah** ». D'autant plus révoltant que les prisonniers sont restés enfermés malgré le Covid-19 (Voir QE Alain Bruneel)

Cet ordre israélien de fermeture des comptes des prisonniers correspond, comme cela avait été relevé lors de l'AG de l'AFPS 59/62, à l'application du plan Trump-Netanyahou, qui en son point n° 15, prévoit cette mesure.

Ce plan Trump/Nétanyahou est non seulement une menace pour les Palestiniens et la Palestine, avec la constitution du gouvernement Netanyahu/Gantz, en Israël, mais il est déjà en application concernant les prisonniers.

C'est dire toute l'importance de la solidarité avec les prisonniers et des interventions et luttes, niveau des prisonniers eux-mêmes, comme niveau national et international, avec la place qu'y prend l'AFPS et l'AFPS Nord-Pas de Calais. C'est dans ce contexte que des actions multiples ont été lancées par l'AFPS Nord-Pas de Calais dès janvier 2020 (voir le bulletin de février à ce sujet, et que député de Douai, Dimitri Houbron, était intervenu dès novembre 2019, pour la Libération de Khalida Jarrar, de nouveau placée en détention administrative, qu'il faut placer la « réponse » que fournit Monsieur le Drian à la question posée concernant la détention administrative des Palestiniens. Ce doit être une incitation à la poursuite et au développement de l'action prisonniers,

Nous avons déjà noté la place tenue par les banques dans la colonisation de la Palestine (voir la campagne BDS banques). L'implication de banques dans l'application du plan Trump/Netanyahou devrait faire l'objet d'un travail spécifique.



15ème législature

Question N° : 25996	De M. Alain Bruneel (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Régime de détention administrative utilisé pa	Analyse > Régime de détention administrative utilisé par l'État d'Israël.
Question publiée au JO le : 21/01/2020 Réponse publiée au JO le : 28/04/2020 page : 3129		

Texte de la question

M. Alain Bruneel attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le régime de détention administrative qui permet à l'armée israélienne de détenir une personne sans qu'aucune procédure pénale ne soit engagée à son encontre. Le détenu administratif est alors emprisonné sans inculpation ni jugement, sur la base de preuves souvent considérées comme « secrètes » et qui ne sont donc ni accessibles au détenu ni à son avocat. De nombreux anciens détenus racontent qu'un nouvel ordre de détention leur a été adressé le jour même de leur libération, les obligeant ainsi à faire demi-tour pour entamer une nouvelle période de détention. Une habitude prise pour détruire psychologiquement les prisonniers. Cette pratique répandue et institutionnalisée est une négation des droits fondamentaux des détenus. Elle empêche la tenue d'un procès équitable auquel chaque prisonnier devrait pouvoir prétendre. Malgré de nombreuses condamnations des ONG internationales, les autorités israéliennes continuent d'y recourir en toute impunité à des fins d'intimidation. La détention administrative est en effet utilisée comme un outil permettant la détention arbitraire des prisonniers politiques et des prisonniers d'opinion. Il lui demande son avis sur cette pratique et la manière dont il pèse sur l'État d'Israël pour permettre à chaque être humain d'être respecté et de pouvoir jouir de ses droits, même en tant que prisonnier.

Texte de la réponse

Les autorités françaises sont attentives à la situation des quelque 5 000 prisonniers palestiniens détenus en Israël. La France rappelle régulièrement aux autorités israéliennes que les conditions de détention des prisonniers doivent être conformes aux obligations prévues par les conventions internationales dans le domaine du droit international des droits de l'Homme et du droit international humanitaire, en particulier les Conventions de Genève du 12 août 1949, auxquelles Israël est partie. Lors du passage d'Israël à l'examen périodique universel au Conseil des droits de l'Homme en janvier 2018, les autorités françaises ont invité publiquement les autorités israéliennes à veiller à ce que la détention administrative soit conforme aux engagements internationaux pris par Israël et demeure une mesure exceptionnelle de durée limitée, respectant les garanties fondamentales. La France reste engagée pour le respect du droit international humanitaire et des droits de l'Homme, notamment à travers un soutien aux organisations de la société civile palestinienne et israélienne, et demeurera attentive à la situation des prisonniers palestiniens.

Paris, le 15.05.20 001423 DM

—
Le Ministre
—

Monsieur le Député,

Par votre courrier en date du 31 mars, vous avez souhaité attirer mon attention sur la situation des prisonniers palestiniens – et parmi eux, des mineurs – détenus en Israël, et je vous en remercie.

Je tiens à vous réitérer que les autorités françaises sont attentives à la situation des quelque cinq mille prisonniers palestiniens détenus en Israël, parmi lesquels environ 185 mineurs. Elles rappellent régulièrement aux autorités israéliennes, dans le cadre des relations étroites qui existent entre nos deux pays, que les conditions de détention des prisonniers, notamment des mineurs, doivent être conformes au droit international, aux droits de l'Homme et au droit international humanitaire, en particulier les Conventions de Genève du 12 août 1949 et la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, auxquelles Israël est partie.

Lors du passage d'Israël à l'examen périodique universel au Conseil des droits de l'Homme en janvier 2018, les autorités françaises ont rappelé que la détention administrative doit être conforme aux engagements internationaux pris par Israël, et qu'elle doit demeurer une mesure exceptionnelle de durée limitée, respectant les garanties fondamentales.

Comme vous le soulignez, le contexte sanitaire actuel fragilise fortement des populations déjà vulnérables, et c'est notamment le cas des détenus palestiniens. La France reste engagée pour le respect du droit international humanitaire et des droits de l'Homme à travers un soutien actif aux acteurs humanitaires ainsi qu'aux organisations de la société civile palestinienne et israélienne, et demeurera attentive à la situation de ces prisonniers.

Soyez assuré, Monsieur le Député, qu'en cette période, les autorités françaises œuvrent, avec l'ensemble de leurs partenaires européens et internationaux, à limiter les effets néfastes de cette pandémie, sur le territoire national comme partout dans le monde.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M. Le Drjan

Jean-Yves LE DRJAN

Monsieur Alain BRUNEEL
Député du Nord
34 rue Carnot
59450 SIN-LE-NORD

----SALAH HAMMOURI----

« Ces chaînes seront brisées »

Concernant les prisonniers palestiniens le combat, comme cela avait déjà été noté dans le(s) précédent(s) bulletin(s) s'est poursuivi durant l'hiver et le printemps 2020 en direction des différentes autorités. Ce combat est un combat de solidarité internationale : la lutte se mène d'abord dans les prisons de l'occupant israélien : ainsi *Sami Janazreh*, est en grève de la faim, en cette fin mai 2020, pour la 3ème fois, afin de protester contre sa mise en détention administrative. L'occupant vient de le placer en isolement.

1 Covid 19 et prisonniers.

Avec la communauté palestinienne du Nord, l'AFPS Nord-Pas de Calais interpelle sur la pandémie qui risque d'être ravageuse dans les prisons de l'occupation israélienne, **Elles exigent la libération de tous les prisonniers, en particulier les enfants.** Elles s'adressent en particulier aux élus et trouvent un relais dans le Nord, dans le Douaisis, avec le député communiste Alain Bruneel.

2 Lors de son AG, en mars dernier, l'AFPS Nord-Pas de Calais avait mis en lumière, suite aux alertes de Samidoun (association de soutien aux prisonniers palestiniens) sur les **menaces précises concernant les prisonniers, suite au plan Trump/Netanyhou.** Avec la constitution du nouveau gouvernement de l'occupant, la menace se concrétise concernant les aides matérielles aux familles de prisonniers.

3 Le ministre français de l'Europe et des affaires Etrangères, prend le soin de répondre, témoignant à sa façon de la mobilisation de solidarité en cours. **Mais il prend soin également avec des retours affligeants d'éviter de fâcher Israël.**

4 Interpellé par le député communiste Jean-Paul Lecocq, à l'Assemblée Nationale, à propos du guet-apens israélien sur Salah Hamouri, il se garde bien de parler de sanctions contre Israël comme de reconnaissance par la France de l'État de Palestine. Encore moins de les prendre.

5 Georges I. Abdallah :

Le scandale du maintien en détention dans les Landes de ce prisonnier pourtant libérable se poursuit, L'AFPS Nord-Pas de Calais, avec ses partenaires et amis, multiplie les démarches au plus haut de l'État pour que ce ne soit pas l'esprit de vengeance des USA d'Israël qui l'emporte et que **Georges soit libéré.**

6 Le combat est appelé à se poursuivre dès maintenant, comme le déclare Khalida Jarrar, députée palestinienne, toujours en détention administrative : « **les chaînes seront brisées.** »

Et nous y prendrons dans l'unité, notre part, en particulier avec Salah Hamouri, le 13 novembre, à Lille.

Jean-François Larosière

Agenda

Octobre : **Soirée « sionisme » avec des représentants del'UJFP**

Novembre : **Soirée « prisonniers » avec Salah Hamouri**



Association France Palestine Solidarité Nord Pas -de-Calais
Comité de soutien au peuple palestinien
MRES - 5, rue Jules de Vicq - 59800 LILLE
Mail : contact@nord-palestine.org
Site : www.nord-palestine.org

BULLETIN D'ADHÉSION ou de RÉADHÉSION 2020

Depuis plusieurs années, l'AFPS a adopté un système de cotisation permettant à chaque adhérent de contribuer suivant ses moyens. La grille ci-dessous établit la contribution annuelle suivant le revenu mensuel.

Il appartient à chacune et à chacun de déterminer librement et en toute responsabilité son niveau de cotisation sur cette base. Avec la cotisation, le journal interne trimestriel de l'AFPS Palestine Solidarité (PalSol) vous est proposé pour un prix annuel de 5 €. Vous recevrez également, si vous nous avez indiqué votre adresse e-mail, la lettre électronique d'informations hebdomadaire de l'AFPS.

(Cette grille n'est qu'indicative, adhérez et cotisez selon vos moyens)

<u>Tranche</u>	<u>Revenus mensuels adhérent</u>	<u>Cotisation annuelle</u>		Date et Signature
		<u>Avec PalSol</u>	<u>Sans PalSol</u>	
1	Moins de 500 € / mois	10 €	5 €	
2	De 500 à 1000 € / mois	25 €	20 €	
3	De 1000 à 1500 € / mois	40 €	35 €	
4	De 1500 à 2000 € / mois	55 €	50 €	
5	De 2000 à 2500 € / mois	70 €	65 €	
6	De 2500 à 3000 € / mois	85 €	80 €	
7	De 3000 à 3500 € / mois	100 €	95 €	
8	Plus de 3500 € / mois	120 €	115 €	

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Code Postal : **Commune :**

Tél. domicile : I _ I _ I _ I _ I _ I Tél. mobile : I _ I _ I _ I _ I _ I

E-mail : @

Profession : **Année de naissance :**

- Je cotise** dans la tranche n° soit€
- Je soutiens** les activités de l'AFPS Nord-Pas de Calais et verse la somme de€
- Je verse un don pour "SOS Palestine" (par AFPS national) d'un montant de€**

(Des frais de gestion de 7% seront prélevés par l'association sur ce don)

Je verse la somme totale de.....€ (Chèque à l'ordre de: AFPS Nord Pas-de-Calais)

La réduction d'impôts est de 66% sauf pour les abonnements, dans la limite de 20% du revenu imposable annuel